

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET (arrivée à 20h05), M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLEGEAU

Mme Natacha CARRO a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Absents : Mme Julie POUPART

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Objet de la Délibération
n°202110210120

Date de la convocation et d'affichage : 13 octobre 2021

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

- VENTE DE BORDURES EN GRANIT

M. le Maire rappelle que des bordures de trottoirs avaient été déposés sur le terrain jouxtant la propriété du service technique, mis à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la construction de la nouvelle caserne. Il convient de libérer ce terrain et la commune n'envisage pas d'utiliser ces bordures en granit. Une entreprise et des particuliers sont intéressés par l'acquisition de celles-ci pour un montant de 400 €.

Considérant la nécessité de nettoyer le terrain mis à disposition pour la construction de la caserne des pompiers, le Conseil Municipal accepte l'offre d'achat de ces bordures en granit pour un montant de 400 € et autorise M. le Maire à émettre le ou les titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


